

DÉLIBÉRATION n° 2024/91

L'an deux mille vingt-quatre et le 1er juillet 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Joël MANO, Philippe LACOSTE et Sylvie ORTEGA.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Stéphanie NOGUES à Sylvie ORTEGA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Carine VIDAL, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Ingrid ROUZAUD, Maurine FOSSAT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Signature convention « potes à pouf » et attribution d'une subvention

Considérant que le maire a la responsabilité des animaux errants sur sa commune.

Considérant qu'il doit mettre en place un service de fourrière.

Considérant que l'association les Potes à Pouf peut être la fourrière de la commune de Lannemezan

Considérant que cette association travaille sur le bien-être des animaux dans notre commune, et nous croyons qu'un partenariat avec eux serait bénéfique pour tous.

Considérant que cette convention ne couvre pas spécifiquement les chats. "Les potes à pouf" se concentre sur d'autres animaux nécessitant des soins et un abri, et nous respectons cette spécialisation.

Considérant que le montant annuel de la subvention proposée pour ce partenariat est de 3890,25 € soit un forfait de 0,65€/hab/an.


LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention
- D'approuver le versement de la subvention de 3890,25 €

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,

